

# AVIS PUBLIC



## ENTRÉES EN VIGUEUR

**AVIS EST DONNÉ QUE** lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 juillet 2026, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances suivantes :

### ORDONNANCE N° OCA26-(C-4.1)-006

Cette ordonnance autorise l'installation de panneaux « Arrêt » sur l'avenue du Fief-Carion, à la hauteur de la sortie de la rue Claude-Mathias-Fanef.

### ORDONNANCE N° OCA26-(C-4.1)-007

Cette ordonnance autorise le retrait d'un espace de stationnement pour personnes à mobilité réduite face au 11826, rue De La Gauchetière et abroge l'ordonnance numéro OCA18-(C-4.1)-002.

### ORDONNANCE N° OCA26-(C-4.1)-008

Cette ordonnance interdit la manœuvre de demi-tour devant sept (7) établissements scolaires et un Centre de la petite enfance dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

### ORDONNANCE N° OCA26-(C-4.1)-009

Cette ordonnance autorise l'installation de panneaux « Arrêt » sur le boulevard Perras, à la hauteur de la 51e Avenue.

### ORDONNANCE N° OCA26-(C-4.1)-010

Cette ordonnance autorise l'implantation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite face au 571, 81e Avenue.

**PRENEZ AVIS QUE** ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Les ordonnances peuvent également être consultées en tout temps sur le site Web de la Ville : [montreal.ca/reglements-municipaux/](http://montreal.ca/reglements-municipaux/).

Fait à Montréal, le 8 juillet 2026

Le secrétaire d'arrondissement  
Joseph Araj